la cgt 15 Finances Publiques

TRIBUNE SYNDICALISTE

Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 120 – 09 janvier 2024

Comité Social d'Administration Local de la DDFiP du Cantal Séance du 09 janvier 2024

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme CABANNE, Mme BONNET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme LASSERRE (T)
FO DGFiP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M DEJOU (S)
SOLIDAIRES Finances publiques : M. GALLOT (T), M. LARROUSSINIE (T)

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9 heures 30 après s'être assurée que le quorum est atteint.

Mme LASSERRE (CGT) est désignée secrétaire adjointe.

Avant lecture des déclarations liminaires, M VEYLET (CGT) alerte sur les températures « *polaires* » observées dans les locaux du SDIF, du SAPF, et du PRS. Dans certains bureaux, cette température atteignait à peine 10°C ce matin.
Mme FARENC répond avoir été informée de cette situation, des chauffages d'appoint sont en cours de distribution.
Cette situation concernant l'ensemble du bâtiment, le syndic va être prévenu.
Mme DESHAYES indique qu'elle ne laissera pas les agents travailler dans ces conditions, le cas échéant, les agents seront placés en télétravail.

M VEYLET (CGT) lit la déclaration liminaire de la CGT Finances publiques annexée en fin de compte-rendu.

Mme DESHAYES indique qu'elle n'a pas pour habitude de répondre sur les sujets nationaux. Cependant, elle espère que les négociations sur le régime indemnitaire actuellement suspendues aboutiront car du fait de l'inflation les charges des agents augmentent.
Sur la question des emplois, elle se satisfait d'une stabilisation des effectifs de la DGFIP pour la première fois cette année et que cette tendance devrait se poursuivre en 2025.

II) PLF 2024 - La situation des emplois (pour avis)

Mme CABANNE présente les mécanismes mis en œuvre pour décider du niveau des suppressions. Le volume des suppressions d'emploi prévu par le projet de Loi de Finances pour 2024 est de – 200. Corrigé des transferts entre programmes (+ 348 ETP), l'évolution nette des emplois à la DGFIP est de +148 ETP (équivalent temps plein). Les transferts entrants sont liés aux transferts de la taxe d'urbanisme et certaines taxes douanières et à la mise en place des centres de gestion financière.
L'évolution catégorielle est de -65 A+, +140 A. Les catégories B (à l'exception des B géomètres), et C contribueront majoritairement à l'effort de suppression.
600 emplois sont redéployés vers les axes identifiés comme prioritaires par la DGFIP : la transformation numérique, la lutte contre la fraude, le recouvrement des amendes, le renforcement des SFDL, le pilotage de la transformation et de la performance, le contrôle de gestion et l'audit, le renfort de la formation à l'ENFIP.

M. JOUVE présente la déclinaison locale de l'évolution des emplois issue du MAGERFIP :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Direction	-1 Idiv CN		-1	-1/+1	-2
Équipe de renfort				-1/-1	-2
THD			+1/-1		0
SDIF			+1		+1
SAPF			+2	+1	+3
Total DDFIP	**-1**	**0**	**+2**	**-1**	**0**

En rouge : PLF 2024, en bleu : redéploiement

M VEYLET (CGT) demande quel sera l'impact de la suppression d'un CDL.

M JOUVE répond qu'il s'agit simplement d'adapter le TAGERFIP à la situation actuelle en ramenant le nombre de postes de CDL à 8.

Mme DESHAYES précise que les suppressions impactant l'équipe de renfort sont également une mise en conformité et qu'il n'y à pas volonté de supprimer l'équipe de renfort.
Dans la répartition des suppressions, elle a eu la volonté de ne pas affaiblir les services « *opérationnels* » déjà fortement impactés par les réformes du NRP. Il importe de stabiliser ces structures. Elle considère que la réforme de la responsabilité des comptables va alléger certaines tâches en direction.

Mme FARENC précise que l'attribution des 3 postes au SAPF fait l'objet d'un mouvement national spécifique, y compris pour les agents actuellement en poste à la DDFIP du Cantal. A la demande de la CGT Finances publiques, elle publiera une actualité sur ce sujet sur Ulysse Cantal.

M VEYLET (CGT) souligne qu'au delà des suppressions, la question des vacances d'emploi reste préoccupante : dans le Cantal, elles représentent 6 ETP et 17 si on tient compte de l'effectif réel. Pour l'ensemble de la DGFIP, elle s'élève à 4 604 ETP et 3 700 ETP vont sortir des effectifs en 2024.

Mme DESHAYES tout en se félicitant de l'augmentation des candidats aux concours de la DGFIP constate qu'un recours au recrutement de contractuels s'avérera nécessaire. De plus, elle assumera de prioriser les tâches pour s'adapter aux effectifs.

Mme DESHAYES soumet le PLF 2024 au vote : **Vote unanime CONTRE**

II) Les ponts naturels 2024 (pour avis)

Mme DESHAYES indique que le calendrier de l'année 2024 présente 2 ponts naturels possibles : le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août.

Ces 2 ponts naturels sont proposés aux agents de la DDFiP du Cantal sous réserve des certains aménagements des horaires de réception du SIP pour tenir compte de la campagne IR qui sera en cours. Le 6 mai le SIP sera ouvert sans rendez-vous le matin et la réception sur rendez-vous de l'après-midi sera élargie. Le mardi 7 mai et lundi 13 seront ouverts au public toute la journée sans rendez-vous. Le mardi 14 mai sera ouvert le matin sans rendez-vous et sur rendez-vous l'après-midi.

M VEYLET (CGT) rappelle la position de son organisation au sujet de ces ponts naturels, il indique que les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs congés et que la continuité du service public doit être maintenue. Cependant compte tenu des contraintes spécifiques autour du 10 mai, il considère comme satisfaisants les aménagements pour cette date en particulier.

Votes : 4 POUR (Solidaires et FO)
2 CONTRE (CGT)

III) Questions diverses

Mme DESHAYES nous informe des travaux à venir courant 2024 au SGC d'Aurillac. Ils seront conduits par la préfecture et concerneront le changement des huisseries et des soubassements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Laurent VEYLET - Claire LASSERRE.

CSAL du 9 janvier 2024

Déclaration liminaire des élus
CGT Finances Publiques du Cantal

Madame la Présidente,

À la CGT, notre ambition vise à améliorer le quotidien des salariés notamment en les représentant dans les négociations. Aujourd'hui, nous pourrions aussi dire qu'elle est de rendre leur quotidien vivable.

Le gouvernement a proclamé 2024 année salariale blanche pour la Fonction publique. Annoncée en juin dernier, mais au titre de 2023, l'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 ne pourra en aucun cas compenser les effets de l'inflation qui se maintient à un niveau élevé et encore moins les pertes cumulées au fil des années.

Pour les agents des Finances publiques, du côté de l'indemnitaire qui complète nos traitements indiciaires, l'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009.

Les propositions de la DG dans le cadre des négociations sur une part de notre indemnitaire pérenne sont, à ce stade, indigentes : proposition de points supplémentaires d'ACF se comptant sur les doigts d'une main alors que nous revendiquons 40 points supplémentaires et rien sur les autres leviers soulevés par l'intersyndicale.

Quant à la « prime GMBI » décidée par la DG, elle est injuste, elle divise et est gérée par l'administration de façon chaotique. Un véritable scandale !

À l'inverse, les plus hauts fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations substantielles en 2023 (jusqu'à 25 % selon Médiapart...). Cherchez l'erreur !

Sur le sujet de l'emploi à l'ordre du jour, la lecture des chiffres des suppressions d'emplois 2024 pourrait laisser croire que les suppressions d'emplois sont stoppées cette année et afficheraient même 148 créations d'emploi au niveau national.

Comme chaque année, les documents présentés par l'administration visent à minimiser les suppressions incluant les renforts et les transferts d'emplois. Mais il y a tromperie. Les transferts d'emplois ne minorent pas les suppressions d'emplois, car ils correspondent à des transferts de charges le plus souvent sous-estimées.
En 2024, ces transferts entrants d'autres administrations représentent 348 équivalents temps plein (ETP) … mais cela se fait avec un transfert entrant … de missions !

La plus importante, et celle pour laquelle nous avons un décompte précis, c'est la Taxe d'Urbanisme. Au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, cette mission était accomplie par 525 ETP.

Les chiffres pour le Cantal sont également trompeurs.

En y regardant de plus près, malgré l'annonce d'absence de suppressions d'emplois, les services cantaliens supporteront dans les faits 4 suppressions de postes.

Les 3 emplois relocalisés au SAPF étaient déjà programmés pour atteindre l'objectif cible. Le poste de B créé au SDIF correspond au transfert de la taxe d'urbanisme.

Nous voulons des créations d'emplois et des recrutements pérennes pour assurer l'ensemble de nos missions.

Nous revendiquons une revalorisation substantielle de nos rémunérations tenant compte de l'inflation et des pertes accumulées depuis plusieurs décennies.